

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le 14 avril, le Conseil Municipal de la Commune de MEXIMIEUX, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc RAMEL, le Maire.

Etaient présents : M. RAMEL, Mme LAROCHE, M. PELLETIER, Mme GIROUD, M. TOSEL, M. ROUSSEL, Mme CLUZEL, adjoints et Mme POTIER, M. SOURDEVAL, Mme DUMONT, M. MOSNERON-DUPIN, Mme PONCEBLANC, Mme CHARVIEUX, Mme ABEILLON, Mme CORRE, Mme SCHIAVON, Mme SIOUR, M. HABI, Mme PLANCHE, M. DEBARD

Etaient excusés : Mme SEMET (proc. à Mme LAROCHE), M. BRAHIM, Mme SCHNEIDER, M. MOULFI (proc. à M. PELLETIER), M. SARCEY (proc. à Mme CLUZEL), Mme VEYSSET (proc. à M. le Maire), Mme BURTIN (proc. à Mme ABEILLON), M. ROMESTANT, M. EL MAROUDI, (proc. à M. HABI)

en exercice : 29
présents : 20
Secrétaire de séance : Mme ABEILLON

N° 2025-43	URBANISME: Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) pour la création d'un parc urbain en continuité de celui de l'Aubépin et d'une liaison piétonne le long du Longevent – Bilan de concertation	14/04/2025
------------	--	------------

Monsieur le Maire rappelle que la commune a lancé une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU pour l'aménagement d'un parc urbain en continuité de celui de l'Aubépin et d'une liaison piétonne le long du Longevent. Les principaux objectifs sont de boucler l'anneau vert afin d'offrir une liaison inter-quartiers aux habitants de Meximieux, d'offrir un espace de déambulation en milieu naturel à proximité du centre-ville, d'agrandir le parc de l'Aubépin pour créer un véritable parc urbain, de protéger et développer un arboretum existant, d'agrandir un espace identifié comme refuge LPO afin de préserver la faune présente sur le site en sacralisant cet espace, de conserver un cadre de vie agréable avec l'ajout d'un nouveau poumon vert et de contribuer à faire de Meximieux une « ville-paysage ». Ce projet revêt un caractère d'intérêt général par les réponses qu'il apporte aux besoins et enjeux sur la commune de Meximieux.

Il ajoute qu'afin de sécuriser au maximum la procédure, le projet sera soumis à évaluation environnementale conformément aux articles **R 104-13 et R 104-14 du code de l'urbanisme** et que conformément à l'article L 103-2 du même code, une concertation préalable associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées est requise pendant toute la durée de l'élaboration du projet pour les procédures visant la mise en compatibilité des PLU soumises à évaluation environnementale.

Monsieur le maire rappelle que les objectifs poursuivis et les modalités de concertation publique préalable ont été définis par délibération du conseil municipal n° 2024-123 en date du 02 juillet 2024. Comme précisé dans l'avis de concertation préalable, la concertation a débuté le 23 septembre 2024 à 8h et s'est déroulée tout au long de l'élaboration du dossier de déclaration de projet. Cet avis a été publié dans deux journaux locaux, Le Progrès et la Voix de l'Ain dès le 02 septembre 2024, l'information a également été relayée sur le site internet de la ville, le panneau lumineux place Giraud, Facebook, les panneaux d'affichage légaux et sur le panneau d'affichage en mairie aux services Techniques/Urbanisme où le dossier papier était consultable. Un dossier dématérialisé était également en ligne sur le site de la ville rubrique PLU et projets.

Les remarques pouvaient être faites par courrier à envoyer en mairie à l'attention de M. Le Maire, par mail à l'adresse : serviceurbanisme@mairie-meximieux.net ou sur le registre de concertation disponible au service urbanisme de la mairie pendant toute la durée de la concertation.

Monsieur le Maire explique que l'élaboration du projet étant à présent terminée et ayant fait l'objet d'un examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées le 08 avril 2025 conformément à l'article L 153-52 du code de l'urbanisme, la concertation préalable, a été close le mardi 25 mars 2025 à 12h afin de tirer le bilan de concertation pour qu'il soit intégré au dossier en vue de l'examen conjoint. La concertation préalable a donc eu lieu du lundi 23 septembre 2024 à 8 h au mardi 25 mars 2025 à 12 h soit sur une période de plus de 26 semaines.

**COMMUNE DE
MEXIMIEUX
(AIN)**

Monsieur le Maire donne lecture du bilan de concertation, annexé à la présente délibération. Ce bilan rappelle le contexte, les moyens mis en œuvre pour la concertation, la participation du public à cette démarche, à savoir aucune observation, aucun courrier et aucun courriel.

Au vu des modalités de la concertation et de l'absence d'observation, ce bilan n'est pas de nature à remettre en cause le dit projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a procédé au vote :

05 Voix CONTRE (M. EL MAROUDI, Mme SIOUR, M. HABI, Mme PLANCHE, M. DEBARD)

21 Voix POUR

A la majorité, le Conseil Municipal

- ACCEPTE le bilan de concertation préalable,
- DECLARE que ce bilan n'est pas de nature à remettre en cause le dit projet,
- AUTORISE M. le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune toutes pièces administratives, techniques ou financières relatives à ce dossier,
- DIT que les crédits afférents à la présente délibération sont affectés au budget principal.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Meximieux le 15/04/2025

Jean-Luc RAMEL

Le Maire

**COMMUNE DE
MEXIMIEUX
(AIN)**